

ANNEXE IV

MANŒUVRES OBLIGATOIRES OU INTERDITES À UNE APPROCHE D’UNE INTERSECTION

LOCALISATION	APPROCHE	MANŒUVRE	CATÉGORIES	PÉRIODES D’APPLICATION
avenue de la Médecine/accès sud-est par le boul Laurier	est	obligation d’aller tout droit	tous	en tout temps
	ouest	obligation d’aller tout droit	tous	en tout temps
avenue des Sciences humaines/rue de l’Université	est	obligation de tourner à gauche	tous	en tout temps
rue de l’Université à 88 m à l’est de l’avenue des Sciences humaines	est	obligation d’aller tout droit	tous	en tout temps
	ouest	obligation d’aller tout droit	tous	en tout temps
avenue du Séminaire/rue des Bibliothèques	ouest	obligation de tourner à gauche dans la voie de gauche obligation de tourner à droite dans la voie de droite	tous	en tout temps
rue des Sciences de l’Éducation/avenue des Tours	sud	obligation de tourner à gauche	tous	en tout temps
avenue des Sciences humaines/rue des Bibliothèques	nord	obligation d’aller tout droit ou de tourner à gauche dans la voie de droite obligation de tourner à gauche dans la voie de gauche	tous	en tout temps
	sud	obligation de tourner à gauche	tous	en tout temps
avenue de la Médecine/rue des Peps	est	interdiction de tourner à droite	tous, excepté autobus	en tout temps
	ouest	interdiction de tourner à gauche	tous, excepté autobus	en tout temps